

Image not found or type unknown



A qui incombe la mise aux normes ?

Par **christian paul**, le **12/04/2014** à **10:31**

Bonjour ,
Je suis sur le point de prendre le fonds de commerce d'un hotel restaurant ,
pouvez vous m'indiquer dans le cas après controle des commissions securite et autres , a qui
incombera la mise aux normes du batiment au proprietaire qui me loue les murs ou à ma
personne qui aura repris le fonds de commerce avec stock , materiel et licence IV
Merci de
votre réponse

Par **alterego**, le **12/04/2014** à **15:34**

Bonjour,
Votre question impose que nous puissions prendre connaissance du bail, en effet
il importe impérativement d'en connaître les clauses, afin de savoir qui du bailleur ou du
preneur a la charge de la mise aux normes.
Solliciter une étude à partir d'un forum ne
serait pas pertinent de votre part. Votre intérêt est de consulter votre Conseil ou tout autre
près de chez vous en lui produisant l'ensemble des pièces dont vous disposez ou qu'il serait
susceptible de vous demander. Evidemment cela à un coût.
Cordialement